

Procès-verbal

HUITIÈME ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 13 octobre 2021 à 19 h
Par visioconférence

PRÉSENCES:

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| M. Pierre Pelletier | Président (2022) |
| M. Moussa Sangaré | Vice-président (2023) |
| M. Arnaud Desbiens | Trésorier coopté (2022) |
| M ^{me} Nadia Aubin-Horth | Administratrice (2022) |
| M ^{me} Laura Wilmot | Administratrice (2022) |
| M ^{me} Marie-Hélène Felt | Administratrice (2023) |
| M. Claude Turgeon | Administrateur (2023) |
| M. Bernard Drouin | Administrateur coopté (2022) |

ABSENCES :

| | |
|--|---|
| M ^{me} Mikchéla St-Louis | Secrétaire (2023) |
| M ^{me} Geneviève Riel-Roberge | Administratrice cooptée (2022) |
| M ^{me} Anne Corriveau | Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy |
| M. Rémy Normand | Conseiller municipal, district du Plateau |
| M ^{me} Émilie Villeneuve | Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery |

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

| | |
|---------------------------------|---|
| M. Dave Gagnon-Pelletier | Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne |
| M ^{me} Jocelyne Séguin | Secrétaire de rédaction |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h. M. Gagnon-Pelletier fait lecture des directives relatives à la présence de candidat.es aux élections municipales.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 21-08-01

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3 Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2021

Modifier la résolution CA-06-22 pour CA-06-03.

RÉSOLUTION 21-08-02

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Claude Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2021.

4 Période d'information par les membres du conseil municipal

Les conseillers municipaux qui se présentent aux prochaines élections s'abstenant de participer aux assemblées, le point est remis à la prochaine réunion.

5 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen voudrait connaître l'opinion du conseil de quartier par rapport aux réponses obtenues des candidat.es aux élections municipales sur les questions qui leur ont été adressées par le conseil. Il est trop tôt pour ce faire, les premières réponses étant arrivées cet après-midi seulement. Une personne candidate aux élections informe le conseil qu'il transmettra demain ses réponses. Une citoyenne voudrait s'assurer que les réponses qu'elle a transmises ont bien été reçues. M. Pelletier confirme avoir reçu jusqu'à maintenant les réponses communiquées par les candidats des partis *Québec Forte et Fièr*e ainsi que *Transition Québec* et que celles-ci ont été remises aux administrateurs du Conseil.

Un citoyen voudrait savoir si les réaménagements prévus sur les terrains de l'école de Rochebelle pour le passage du tramway sont toujours au programme : terrain de soccer à l'ouest du boisé de Rochebelle, coupe d'arbres dans la partie ouest du boisé, destruction du parterre de pierres à la bordure ouest, disparition du sentier de pierres entre le centre sportif de Sainte-Foy et l'école de Rochebelle et coupe des grands pins et sapins du côté ouest. Il regrette l'absence des conseillers municipaux qui auraient pu répondre à ces préoccupations.

M. Pelletier n'a pas d'information nouvelle à communiquer. Il est toujours question d'un terrain de soccer à l'ouest, mais l'emprise de ce terrain n'est pas connue. On reviendra au point suivant de l'ordre du jour sur le sujet de l'emprise du tramway lui-même.

Une citoyenne craint que l'aménagement du terrain de soccer n'ait un impact négatif sur le boisé de Rochebelle (piétinement, coupe d'arbres, disparition du

parterre de trèfles et du sentier de pierres). Elle souhaiterait que le terrain de soccer soit aménagé plus loin boisé afin de ne pas nuire à ce dernier. M. Pelletier rappelle que le conseil de quartier s'est manifesté à plusieurs reprises pour la protection intégrale du boisé de Rochebelle. La protection du boisé fait d'ailleurs partie des questions qui ont été adressées aux candidat.es aux élections municipales

M. Pelletier rappelle que c'était explicite dans la mémoire remis au BAPE.

Une citoyenne se plaint que les travaux sur le boulevard Hochelaga importunent le secteur de la rue des Châtelets et de l'avenue de Lavigerie : stationnement sur le gazon du parc Lavigerie, matériel entreposé sur des Châtelets, circulation lourde, bruits, poussières, le tout sans interruption depuis le mois de mai dernier. Elle souhaiterait que les espaces verts soient respectés et que les fenêtres, balcons et autos soient nettoyés au frais de la Ville. M. Gagnon-Pelletier rappelle que les citoyen.nes ont été informés de façon détaillée des travaux. Il suggère de contacter le 311 pour signaler toutes les nuisances. Deux agents de proximité sont également sur le terrain pour recevoir les commentaires et répondre aux interrogations des citoyen.nes.

Un citoyen intervient à propos de la rue des Châtelets. Il déplore qu'une partie de la rue soit devenue une sortie d'autoroute. À la sortie du boulevard Hochelaga vers l'est, la rue est en pente abrupte, aveugle et sans trottoir. Un camion a récemment failli y percuter une mère et son enfant. L'endroit est devenu non sécuritaire. M. Gagnon-Pelletier suggère au citoyen de signaler le problème au 311. À cet égard, le citoyen mentionne avoir reçu un faux renseignement lors de son dernier appel au 311. M. Gagnon-Pelletier l'invite à communiquer avec lui à ce sujet.

M^{me} Felt demande si une réponse a été obtenue concernant les méthodes de plantation employées sur la route de l'Église. En l'absence de M^{me} Villeneuve, le sujet est reporté.

6 Suivi des dossiers

➤ Suivi des résolutions

Le tableau de suivi des résolutions a été transmis aux membres. Quelques résolutions sont mises à jour.

Concernant la résolution 21-06-05 relative à la création d'un parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga, M^{me} Dussault, ancienne administratrice qui a communiqué personnellement avec la Ville à ce sujet, a reçu une réponse à l'effet que cela n'est pas dans les plans de la Ville pour le moment. Le conseil demeure en attente d'une réponse à la résolution qu'il a soumise à la Ville en juin dernier.

Concernant la résolution 21-03-03 traitant de la relocalisation des terrains de soccer de l'école de Rochebelle, M. Pelletier a contacté le Centre de service scolaire ainsi que le Bureau de projet du réseau de transport en commun (BPRSTC). Il a reçu une réponse de ce dernier à l'effet que l'emprise du

tramway n'empiètera pas sur le boisé de Rochebelle. Les discussions sont toujours en cours concernant le terrain de soccer. Un plan joint à un sommaire décisionnel du Conseil d'arrondissement donne à entendre que l'assiette de terrain requise pour le seul passage du tramway ne nécessiterais pas d'empiètement sur le boisé. Cela coïncide avec les renseignements obtenus du Bureau de projet. Le plan n'est toutefois pas évident à comprendre et soulève d'autres interrogations.

M^{me} Felt suggère de prendre une résolution réaffirmant le besoin de protéger le boisé de Rochebelle. Elle présente un plan datant de mai 2020 qui montre que le boisé est en péril. M. Pelletier rappelle que cette carte a déjà été présentée au conseil de quartier et que ce dernier a par la suite fait des recommandations au BAPE afin que le boisé ne soit pas impacté.

Après un tour de table, le conseil convient qu'une demande devrait être adressée au BPRSTC pour une rencontre de mise à jour des informations.

RÉSOLUTION 21-08-03

Concernant une demande de rencontre pour une mise à jour des informations relatives à l'implantation du tramway dans les secteurs de Rochebelle et de Rolland-Beaudin et à la relocalisation des terrains de soccer situés sur les terrains de l'École de Rochebelle :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Louis a émis des recommandations en faveur de la protection du boisé de Rochebelle (résolutions 19-05-03, 19-06-05, 20-02-03) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Louis a fait part de ses préoccupations concernant l'implantation du tramway dans un mémoire déposé auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le 27 juillet 2020 (résolution 20-05-03) ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier de l'implantation du tramway est en constante évolution, que de nouvelles informations sont disponibles et qu'une mise à jour s'impose pour bien suivre le dossier ;

CONSIDÉRANT le déplacement prévu à l'ouest du boisé de Rochebelle des terrains de soccer présentement situés derrière l'édifice Andrée-P.-Boucher;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Laura Wilmot, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville une rencontre pour être informé des travaux et intentions en ce qui a trait à l'implantation du tramway dans les secteurs de Rochebelle et de Rolland-Beaudin et à la relocalisation des terrains de soccer présentement situés derrière l'édifice Andrée-P.-Boucher.

➤ **Proposition projet de sécurité routière 2022**

Trois volets sont proposés pour le projet 2022 de sensibilisation à la sécurité routière : 1. Poursuite de l'affichage *Ralentissons. Merci* sur les rues problématiques ; 2. Nouvelles affiches pour sensibiliser à la sécurité routière sur les cheminements scolaires ; et 3. Dépliants ou feuillets d'information à distribuer en porte à porte.

Les écoles du quartier seront comme l'année dernière invitées à participer en diffusant et relayant l'information. L'École des Cœurs-Vaillants a fait part de son intérêt à élaborer un projet conjointement avec le CQSL. Une rencontre est prévue le 18 octobre.

Actuellement le budget estimé pour réimprimer 50 affiches et en imprimer 100 nouvelles est de 2 795 \$. Les dépliants ou feuillets ne sont pas inclus dans ce budget.

Le Conseil disposera d'une somme de 3 450 \$ (3 000 \$ de subvention en 2022 plus un résiduel du projet 2021 de 450 \$).

Ce projet implique encore un engagement de la part des membres du conseil afin de distribuer et récupérer les affiches et éventuellement distribuer les dépliants.

Un tour de table permet d'approfondir les réflexions. Le processus de distribution des affiches pourrait être optimisé. Les dépliants ou feuillets ne sont pas très écologiques et ne sont intéressants que si la distribution est assurée par les écoles. Les cheminements scolaires ne sont pas encore balisés dans le quartier comme cela s'est fait ailleurs et pourraient ne pas l'être en 2022. Les rues problématiques pourraient être identifiées à partir de la carte dynamique des relevés de vitesse produite par la Ville.

M^{me} Felt s'informe à propos des radars sacs à dos qui ont été testés par la SAAQ et par la police de Laval à proximité des écoles. On pourrait également s'informer sur la possibilité d'utiliser des affiches réfléchissantes.

MM. Pelletier et Turgeon vont retravailler sur le projet 2022 en fonction des commentaires reçus.

➤ **Questions aux candidats aux élections municipales**

Les questions du Conseil ont été acheminées aux candidat.es aux élections municipales. Deux formations politiques ont transmis leurs réponses aujourd'hui soit *Transition Québec* et *Québec Forte et fière*. Un citoyen informe que *Démocratie Québec* s'apprête à le faire demain. M. Pelletier les remercie.

Les réponses seront publiées sur la page [Facebook du conseil de quartier](#) le 1^{er} novembre, peut-être avant.

Piste cyclable Chemin Saint-Louis

M^{me} Aubin-Horth présente les données qu'elle a recueillies concernant la circulation à vélo sur le chemin Saint-Louis dans le cadre du projet pancanadien Pedal Poll (annexe 1). Toutes les autres données recueillies dans la ville de Québec dans le cadre de ce projet sont également disponibles sur le même site.

À la suite de cette présentation, un projet de résolution est soumis à l'approbation des membres. Tous conviennent que la bande cyclable du chemin Saint-Louis pourrait faire l'objet d'aménagement visant à mieux sécuriser les usagers. M. Pelletier remercie M^{me} Aubin-Horth pour son travail.

RÉSOLUTION 21-08-04

Concernant la sécurité sur la bande cyclable du chemin St-Louis dans le territoire du conseil de quartier de Saint-Louis

ATTENDU que la bande cyclable du chemin Saint-Louis est très achalandée dans le secteur du quartier de St-Louis, tant la semaine que la fin de semaine par des gens de tous âges et qu'elle est directement sur une rue où la limite de vitesse est de 50 km/h, elle aussi fortement achalandée ;

ATTENDU que le conseil de quartier de Saint-Louis a proposé dans son mémoire sur la sécurité routière en 2020 une recommandation à l'effet que : « Investir, en plus des zones scolaires et des sites accidentogènes, dans des changements structuraux pour favoriser et inciter les déplacements sécuritaires à pied et à vélo, et ainsi, délaissier progressivement l'usage de l'automobile » ;

ATTENDU que de tels changements structuraux sont utilisés par la ville de Québec pour sécuriser des bandes cyclables, telle celle de la 22^{ième} rue et que l'expertise est donc là pour les incorporer ailleurs dans la ville si cela est la meilleure option ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth DUMENT APPUYÉE PAR M. Arnaud Desbiens, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec d'agir dès le début de la prochaine saison (avril 2022) afin d'augmenter la protection des citoyen.nes cyclistes en particulier aux intersections de la bande cyclable du chemin Saint-Louis.

➤ **Accès au parc Saint-Denys : rue de la Picardie**

Un document explicatif et un projet de résolution ont été transmis à tous les membres du conseil. La rue de la Picardie et l'accès au parc Saint-Denys par les résidants du quartier Saint-Louis sont problématiques pour les piétons et les cyclistes en raison de la vitesse des véhicules automobiles, de l'absence de trottoir et de l'usage de la rue comme voie de transit et de contournement pour atteindre les centres d'achats.

RÉSOLUTION 21-08-05

Concernant une demande à la Ville de Québec pour améliorer la sécurité routière à l'entrée ouest du parc Saint-Denys et sur la rue de la Picardie

ATTENDU QUE le parc St-Denys est le principal parc utilisé par les résidents du quartier de Saint-Louis localisé dans le secteur délimité par l'avenue Wolfe, le boulevard Hochelaga, la route de l'Église et le chemin des Quatre-Bourgeois ;

ATTENDU QUE l'accès principal au parc St-Denys pour ces résidents est situé sur la rue de la Picardie ;

ATTENDU QUE ce parc est très fréquenté compte tenu de la variété des services offerts tels piscine, jeux pour enfants, tennis, basketball, soccer, camps d'été, surfaces de glace et boisé naturel ;

ATTENDU QUE la configuration de la rue de la Picardie, la vitesse autorisée et l'aménagement de l'entrée ouest du parc mettent en péril la sécurité des usagers (particulièrement les enfants), à savoir que :

- Cette rue est considérée par la ville comme étant une voie de transit entre deux zones d'affluence (le chemin des Quatre-Bourgeois et le boulevard Hochelaga) de sorte que la vitesse autorisée est de 40 km/h ;
- La vocation de voie de transit pour cette rue est incompatible avec les vocations scolaire (écoles St-Vincent et St-François) et récréative (parc) de ce secteur et la stratégie de sécurité routière 2020-2024;
- La rue de la Picardie n'a aucun trottoir même si elle est un trajet piétonnier très fréquenté ;
- L'entrée ouest du parc est directement localisée dans l'une des trois courbes à 90° qui caractérisent cette rue et dont la vue est obstruée par la présence du boisé St-Denys ;
- Aucune affiche ou indication à cet endroit n'indique clairement aux automobilistes la présence d'un parc et le passage potentiel d'enfants ;
- La rue de la Picardie longe deux boisés (St-Denys et Quartier militaire) parsemés de sentiers piétonniers dont les six sorties débouchent directement sur la chaussée (dégagement d'environ un mètre entre le boisé et la chaussée) ;

ATTENDU QUE le parc St-Denys fait partie du territoire du quartier de la Cité universitaire, l'avenue Wolfe étant la limite territoriale commune des deux quartiers ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Laura Wilmot, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de quartier de Saint-Louis :

- propose au conseil de quartier de la Cité universitaire de travailler conjointement sur ce dossier ;
- autorise le président du conseil de quartier de Saint-Louis d'effectuer cette démarche ;
- demande à la Ville, conjointement avec le conseil de quartier de la Cité universitaire le cas échéant, qu'elle réaménage l'accès ouest du parc St-Denys, améliore la signalisation routière sur la rue de la Picardie (présence d'un parc, traverse d'enfants et sorties piétonnières en provenance des boisés), y ajoute un trottoir et réduise la vitesse à 30 km/h sur cette rue.

➤ **Maison des aînés Saint-Louis-de-France**

La première rencontre du comité de voisinage de la Maison des aînés s'est tenu le 25 septembre dernier. M^{me} Felt y a assisté comme représentante du conseil de quartier. Plusieurs représentants du CIUSS et de la Ville étaient présents dont M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec. La directrice de l'école Saint-Louis-

de-France de même que la conseillère municipale, M^{me} Villeneuve, n'ont pu être présentes en raison d'un conflit d'horaire. Un seul des trois résidents du quartier était présent.

Un rappel de la philosophie des maisons des aînés, un survol des travaux et la sécurité routière ont été à l'ordre du jour. M. des Rivières a annoncé que deux nouveaux panneaux d'arrêt obligatoire seront installés sur la route de l'Église, à la hauteur de la rue de Valmont. Leur installation sera possiblement permanente. M. Pelletier rappelle qu'une signalisation avancée annonçant le chantier a également été installée en amont et en aval du chantier sur la route de l'Église.

Les prochaines rencontres seront mensuelles plutôt que trimestrielles et ouvertes à un plus grand nombre de citoyens. La prochaine rencontre aura lieu le 27 octobre.

Le comité traitera de deux volets soit les problématiques générées par les travaux en cours et les meilleures façons d'intégrer la maison des aînés dans le quartier.

➤ **Politique de participation publique**

La nouvelle politique de participation publique a été adoptée en mai dernier. Le conseil avait présenté un mémoire lors de la consultation publique sur cette politique.

La Ville entame maintenant une nouvelle étape de consultation pour réviser les règlements et les pratiques régissant les conseils de quartier. Une première rencontre a eu lieu le 23 septembre dernier avec les présidentes et présidents des conseils de quartier. Au cours de cette rencontre, une invitation a été lancée afin de réfléchir sur une nouvelle identification visuelle des conseils de quartier et sur les moyens de communication dont ils pourraient disposer. Les membres intéressés à participer peuvent contacter M. Gagnon-Pelletier.

En terminant, M. Pelletier souhaiterait qu'un membre du conseil l'accompagne dans cette démarche de consultation de la Ville et prenne en charge le dossier.

➤ **Table de concertation sur les arbres et boisés**

M^{me} Felt soumet l'idée de mettre en place une table de concertation des conseils de quartier consacrée aux arbres et aux boisés.

D'autres tables de concertation ont été mises en place pour les conseils de quartier par des gens intéressés à s'en occuper. La Table de concertation Vélos fonctionne depuis 2015. Chacun des conseils de quartier peut y désigner deux personnes pour le représenter. Les sujets qui sont abordés sont ceux qui préoccupent l'ensemble des conseils de quartier. Les conseils de quartier sont ensuite invités à prendre les résolutions qui découlent des discussions de la Table. Plus récemment, la Table a entrepris de faire elle-même des résolutions. Une personne a été désignée à la Ville pour répondre plus spécifiques aux interrogations de la Table et une fois par année, le

Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec présente les projets à venir.

Une Table des présidentes et présidents des conseils de quartier de même qu'une Table Environnement ont également été en fonction pendant quelques années mais on ignore si elles sont encore actives.

M^{me} Felt et M. Pelletier conviennent dans un premier temps d'approcher les autres conseils de quartier pour connaître leur intérêt. D'autres réflexions devraient suivre sur les façons de faire.

7 Divers

- **Correspondance**
- **Secrétariat**
- **Trésorerie**

Le solde du compte au 28 septembre est de 1314,03 \$. Cela inclus le montant résiduel de 574,03 \$ pour le projet de sécurité routière. Au 31 décembre, le solde du budget de fonctionnement sera quant à lui de 429 \$.

RÉSOLUTION 21-08-06

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 13 octobre 2021

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DUMENT APPUYÉE PAR M. Claude Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 13 octobre 2021.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pelletier lève l'assemblée à 21 h 45. La prochaine assemblée aura lieu le 10 novembre 2021.

M. Pierre Pelletier

Président

ANNEXE 1 – Utilisation du vélo sur le Chemin Saint-Louis

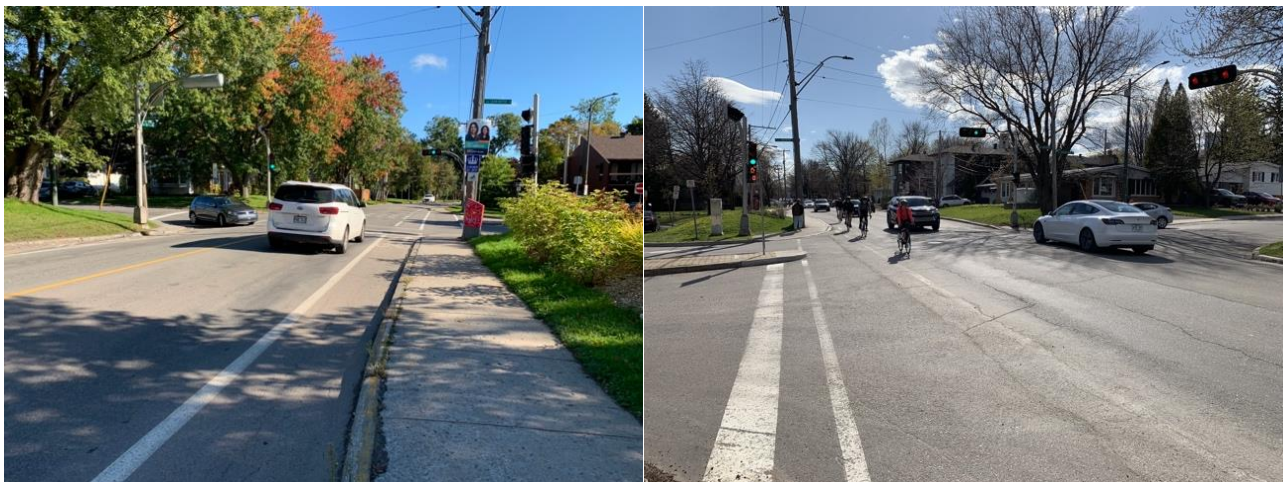
Dans le cadre du projet de recherche Pedal Poll sur les habitudes d'utilisation du vélo par les citoyens canadiens, M^{me} Aubin-Horth a récolté des données sur le chemin St-Louis. Les observations ont été faites entre midi et 14h les 4 et 5 juin 2021 (un vendredi et un samedi). Au moment des relevés, le temps était nuageux avec éclaircies.

En résumé plusieurs citoyen.nes utilisent cette bande cyclable, soit 159 cyclistes en 4 heures de sondage! Il y avait pratiquement autant de cyclistes en semaine que la fin de semaine. En effet, 55% des observations ont eu lieu le samedi.

Les chercheurs du Pedal Poll demandaient d'estimer le genre des personnes à vélo. Le relevé comptait pour 2/3 des hommes et pour un tiers, des femmes (109 vs 50), ce qui est similaire à ce qu'on voit dans l'ensemble du pays et en Amérique du Nord. La plupart circulait en vélo traditionnel (100) et quelques-uns en vélo électrique (9).

Une majorité de cyclistes avait une tenue sportive (118, vêtements en lycra, gourde d'eau, vélo de route) tandis que les autres étaient en vêtement de ville (43).

Le Pedal Poll demandait également d'estimer les groupes d'âge. On a dénombré 125 adultes, 23 seniors, 9 ados et 2 enfants. Évidemment ado et enfants étant à l'école le vendredi, seuls les déplacements à l'heure du lunch ont pu être observés.



1- Exemple typique de l'utilisation de la bande cyclable du chemin St-Louis, avec la proximité des cyclistes (ici des adolescents) et des automobilistes qui peuvent rouler jusqu'à 50 km/h.



2. Exemples d'aménagement possible pour protéger la bande cyclable du chemin St-Louis aux intersections et autres endroits où la cohabitation pourrait être améliorée.
Photo prise à Québec sur la 22^{ième} rue et ses intersections dans le quartier de Limoilou